

Le Petit MOZÉEN

BULLETIN MUNICIPAL | AVRIL 2025



SOIRÉE DISCO

**Vendredi 11 Avril
de 21h à 01h**

Salle du Côteau

Entrée : 3€ sur place

Du CM2 à 16 ans

www.mozesurlouet.fr

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

MOZÉ
SUR
LOUËT

Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 4 mars 2025

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, MME CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes FREMY, MOUKADEME, PAULT, SECHET, MM. CUVELIER, MEUNIER, PELLOIN • Secrétaire de séance : M. CUVELIER • Absents excusés : M. QUILEZ qui donne pouvoir à M. PELLOIN.

En préambule, Mme le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : Festival Arts d'Hiver – Demande de subvention

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité
CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 5 000 € auprès du Département pour le festival Arts d'Hiver 2025.
DCM2025-12 Demande de subvention auprès du département

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour déposer la demande.

URBANISME – MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OUVERTURE A L'URBANISATION DU SECTEUR DES GANAUDIÈRES

Par délibération du 5 novembre 2024, le Conseil Municipal a prescrit la modification de droit commun n°1 du Plan local d'Urbanisme de Mozé-sur-Louet pour l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU des Ganaudières.

Le dossier a ensuite été transmis aux personnes publiques associées pour avis.

Evaluation environnementale :

La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) des Pays de la Loire, dans son avis conforme rendu le 13 janvier 2025, a estimé nécessaire de soumettre la procédure de modification à évaluation environnementale. Le bureau d'études AUDDICE est missionné pour réaliser cette étude complémentaire qui donnera lieu à une concertation, ce qui a pour conséquence de retarder la procédure.

Modalités de concertation :

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la modification du Plan Local d'Urbanisme soumise à évaluation environnementale fera l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de fixer les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation comme suit :

- Réaliser l'évaluation environnementale de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mozé-sur-Louet ;

- Fixer, conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes :

- mise en place d'un registre pour consigner les observations écrites du public à la Mairie de Mozé-sur-Louet ;
- possibilité pour le public de formuler ses observations par écrit en les adressant à Madame le Maire par voie postale : Mairie, 7 rue du 22 juillet 1793, 49610 Mozé-sur-Louet – ou par voie électronique : mairie@mozésurlouet.fr ;
- insertion d'un article présentant le projet de mise en compatibilité du PLU :
 - > dans le bulletin Municipal ;
 - > sur le site internet de la commune.

- Donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services nécessaires à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mozé-sur-Louet.

DCM2025-13 Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme – évaluation environnementale

Le Conseil Municipal vote favorablement à la majorité, moins une voix contre.

CCLLA – VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2025

Lors de sa séance du 13 février 2025, le conseil communautaire a décidé de modifier les attributions de compensations des communes pour l'année 2025.

• En 2024, les attributions de compensation (AC) ont

été modifiées pour les communes dont le secteur 3 (Mozé) pour intégrer la réévaluation des parts 1 des services communs.

- Lors du bureau du 17 décembre 2024, les membres ont validé le principe d'une réévaluation de l'auto assurance des personnels techniques, à intégrer en part 1 des services communs. Il en résulte l'augmentation suivante par secteur dont, pour le secteur 3, une augmentation de 21 536 € à 36 822.78 € soit + 15 286.78 €
- Par ailleurs, le bureau communautaire a proposé une majoration des frais de gestion des services communs acquittés par les communes. Le coût de gestion des services communs s'élève en 2024 à environ 354 000 €. Le forfait fixé en 2019 à 2% des dépenses de fonctionnement et d'investissement se traduit par un produit de 133 000€ pour cette même année, soit un différentiel de 220 K€ laissé à la charge de la seule communauté de communes.

Après échange, la proposition faite au conseil communautaire porte sur une majoration du forfait (3,8 % au lieu de 2% actuellement), ce qui aboutit à un partage à 50/50 du différentiel de charge entre la communauté d'une part et les communes d'autre part (contributions communales majorées de 110 K€). Toutefois, cette majoration interviendrait sur 2 exercices budgétaires : 2,9% des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2025 et 3,8% en 2026.

C'est sur ces bases que les montants des attributions de compensations sont arrêtés provisoirement pour 2025.

Pour la commune de Mozé-sur-Louet, le montant prévisionnel est porté à 100 245 € pour l'AC de fonctionnement (contre 96 568 € en 2024 et 78 688 € en 2023) et 82 234.08 € pour l'AC d'investissement (stable).

DCM2025-14 Vote des attributions de compensation prévisionnelles 2025

Le Conseil Municipal s'inquiète de l'augmentation importante et vote favorablement avec 1 voix contre et 7 abstentions.

CCLLA – MODIFICATION STATUTAIRE – COMPETENCE PETITE ENFANCE – CREATION DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

La loi pour le Plein emploi du 18/12/2023 modifie la gouvernance de la politique petite enfance, en créant, au 1er janvier 2025, un Service Public de la Petite Enfance (SPE) et en désignant le bloc local « autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant ». Ainsi, la loi impose à toutes les communes différentes missions qu'elles peuvent cependant transférer à leur EPCI :

- l'obligation de recensement des besoins en matière de services d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur leur territoire ;
- l'obligation de recensement de l'offre d'accueil existante sur le territoire, qu'elle soit individuelle (assistants maternels exerçant à domicile ou en MAM), collective (crèches, haltes garderies) publique ou privée marchand ;
- l'obligation de soutenir la qualité des modes d'accueil recensés sur son territoire en soutenant les conditions qui concourent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui sont confiés à des modes d'accueils ;
- l'obligation d'informer les familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents sur l'offre d'accueil existante sur le territoire et de les accompagner pour faciliter leur accès à un mode de garde.

La CCLLA est compétente en matière de petite enfance depuis sa création.

Compte tenu de l'apport de la loi de 2023, il apparaît sécurisant de modifier les termes de la compétence communautaire pour la mettre en adéquation avec les nouvelles obligations et consacrer la CCLLA comme Autorité Organisatrice (AO) de la petite enfance sur l'ensemble de son territoire.

Modification statutaire proposée

- > En lieu et place de :
 - « Actions sociales

29 – en matière de petite enfance, la création et le pilotage de l'ensemble des dispositifs, services, actions et établissements relatifs à l'accueil de jeunes enfants »

> Intégrer :

- « Actions sociales
- 29 – en matière de petite enfance :
- recenser, en termes de services, les besoins des familles comprenant des enfants de moins de 3 ans ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- soutenir la qualité des modes d'accueil ;
- créer et gérer les EAJE publics ».

DCM2025-15 Création du service public de la petite enfance

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

FINANCES - CREDITS SCOLAIRES 2025

• Subventions Bourses et Prix

Madame le Maire rappelle qu'une somme est allouée annuellement aux écoles Le Petit Prince et Le Prieuré au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune. En 2024, il avait été décidé de reconduire le montant de 17 €/élève.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme allouée par élève pour 2025 sachant que les effectifs des écoles s'établissent respectivement à 122 élèves mozéens à l'école du Petit Prince et 60 élèves mozéens à l'école du Prieuré.

• Fournitures scolaires

Madame le Maire rappelle qu'une somme est allouée annuellement aux écoles Le Petit Prince et Le Prieuré au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune. En 2024, il avait été décidé de reconduire le montant de 44 €/élève.

DCM2025-16 Vote des crédits scolaires 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour une reconduction à l'identique des montants.

FINANCES - FORFAIT OGE 2025

Les effectifs de l'école du Prieuré sont les suivants pour l'année scolaire 2024/2025 :

- 24 élèves de maternelle
- 36 élèves d'élémentaire

Par conséquent, le forfait versé à l'OGE s'élèverait à 50 770.08 €.

DCM2025-17 Vote du forfait OGE à l'école Le Prieuré

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

FINANCES – REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS

Suite à une omission de l'amortissement du bien ASST-2017 (honoraires réalisation d'un plan de zonage d'assainissement) en 2021 et 2022, il convient de rattraper ces deux années par une opération de régularisation comme suit : débit du compte 1068 et crédit du compte 28031 pour la somme de 1032 €.

DCM2025-18 Régularisation des amortissements

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

SIEML – FONDOS DE CONCOURS REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat d'Energie du Maine et Loire (SIEML) a fait parvenir un devis estimatif des travaux de réparation du réseau de l'éclairage public (remplacement lanterne n° 46 chemin de la mariée) qui s'élève à 1117.65 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant du fonds de concours qui s'élèvera à 838.24 €.

DCM2025-19 Réparation éclairage public

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

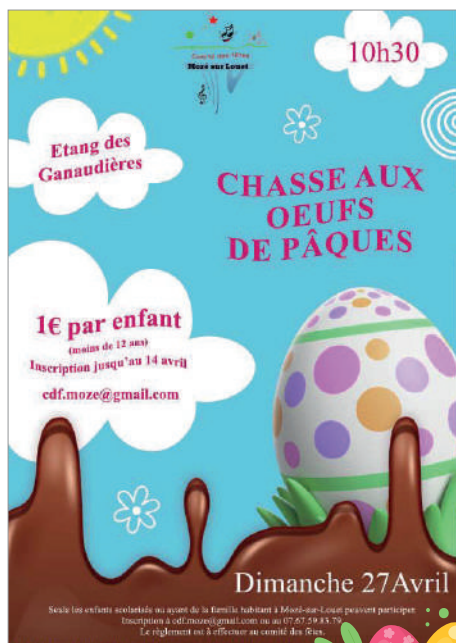
• Conseil Municipal du 1^{er} avril à 19H30 (vote du budget)

Fait à Mozé-sur-Louet, le 07/03/2025
Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE



Chasse aux œufs de Pâques

organisée par le Comité des fêtes



Cette année encore, les cloches se sont données rendez-vous autour de l'étang des Ganaudières le Dimanche 27 Avril à 10h30. Seuls les enfants scolarisés et ayant de la famille habitant Mozé-sur-Louet peuvent participer. Vous pouvez retrouver les flyers d'inscription chez nos commerçants (Proxi, Boulangerie, K-ré, Pharmacie). Vous pouvez inscrire vos enfants, petits enfants, nièces, neveux ... jusqu'au 14 Avril.

Les inscriptions sont à déposer dans la boîte aux lettres près de l'accueil périscolaire de l'école Le Petit Prince.

Nous vous y attendons nombreux afin de partager ensemble une belle chasse aux œufs !



L'étang des Ganaudières, Fontaine de Jouvence ?

À la résidence Les Jonchères, on n'en finit plus de souhaiter des anniversaires et les résidents vieillissent très bien ! Avec une moyenne d'âge de plus de 87 ans, nos résidents gardent bon pied bon œil. Et ce n'est pas notre doyenne qui dira le contraire. Le 30 janvier, en présence de Madame Godineau, représentante du CCAS, elle a soufflé ses 103 bougies !

Elle est suivie de près par deux résidentes : 99 et 101 bougies soufflées en décembre dernier. Ces messieurs ne sont pas en reste puisque le plus âgé fêtera ses 98 ans prochainement.



Animons Mozé !

vous emmène au RedBowl !

Animons Mozé ! vous propose une sortie conviviale et amusante au bowling le **mercredi 16 avril 2025** ! Petits et grands sont invités à venir partager un moment de détente et de bonne humeur au **RedBowl**. **Rendez-vous sur le parking de l'école Le Petit Prince à 13h30 (ATTENTION ! Changement d'horaire) pour un départ en groupe.**

Une après-midi sous le signe du jeu et du plaisir vous attend !

Infos pratiques :

- Ouvert à tous
- Lieu : Bowling RedBowl, Sainte-Gemmes-sur-Loire

Inscriptions obligatoires avant le Jeudi 10 Avril auprès de : Dommée Amandine au **06 87 91 76 07** ou à **animationloisirs@mozésurlouet.fr**

Que vous soyez un pro du strike ou un débutant, venez tenter votre chance et défier vos amis dans une ambiance chaleureuse.

Ne manquez pas cette sortie pleine de rires et de défis !

Le printemps en fête

dans les accueils de loisirs de la commune !

Les accueils de loisirs de la commune célèbrent le printemps ! Ils ouvriront leurs portes du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025. Nous accueillerons les enfants et les jeunes sur trois sites :

- l'accueil de loisirs 3-10 ans à Mozé-sur-Louet,
- l'accueil jeunes 11-16 ans à Mozé-sur-Louet,
- l'accueil de loisirs 3-10 ans à Denée.

Au programme, une diversité d'animations culturelles, manuelles et sportives, toutes articulées autour du thème du printemps. Nos jeunes auront également la chance de participer à une soirée dansante le vendredi 11 avril dans la salle du Coteau. Une soirée organisée en collaboration avec le comité des fêtes et l'association Musicalement vôtre.



Nouveauté : à partir des vacances de printemps, le **Spot jeunes** (accueil de loisirs 10-16 ans) est ouvert aux élèves de CM2 ! Bienvenue à eux !

Rappel des dates des vacances d'été :

- Ouverture des accueils de loisirs du 7 au 25 juillet 2025.
- L'accueil de loisirs 3-10 ans de Mozé-sur-Louet sera ouvert du 25 au 29 août 2025.



SOCIÉTÉ
L'UNION DE PLAISANCE
14 RUE DE LA MAIRIE
49 610 MOZÉ-SUR-LOUET



CONCOURS DE BOULE DE FORT

Challenge EARL DELAUNAY 2025

Éliminatoires :

- Lundi 5/12/19/26 mai 14h-15h
- Mardi 20 et 27 mai 14h-15h
- Mercredi 7/14/21/28 mai 14h-15h
- Jeudi 15 et 22 mai 14h-15h
- Vendredi 2/9/16/23 mai 14h-15h
- Samedi 3/10/17/24 mai 14h-15h
- Dimanche 4/11/18/25 mai 8h-9h

Reprise du 6 au 12 juin

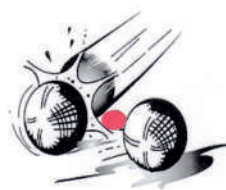
½ finales samedi 14 juin matin

Finale le samedi 14 juin à 15h

Inscriptions du lundi au vendredi au 06.80.14.59.25 de 17h à 19h30 jusqu'au 18 avril 2025

Engagement 10€ par équipe

Il ne sera pas envoyé de convocation



CONCOURS DE PETANQUE

Samedi 26 AVRIL 2025
MOZÉ SUR LOUET

Tous publics

42 doublettes maximum

Participation : 12 euros par Equipe

INSCRIPTION SUR RESERVATION

Uniquement par S M S 07 66 22 24 30
Jusqu'au 19 Avril 2025

en indiquant les 2 Noms et 2 Prénoms
de l'équipe avec un n° de téléphone

Accueil 13 h 00 sur le terrain

Début du jeu 13 h 30

Coups de pouce numériques en ateliers individuels !



**Gratuit
Ouvert à
tous**

Accompagnement numérique avec ou sans rendez-vous.

Vous avez besoin de plus d'autonomie dans l'utilisation de vos outils numériques (ordinateur, tablette, téléphone...) au quotidien. Venez rencontrer la conseillère numérique Loire Layon Aubance lors de permanences ou sur rendez-vous. Service gratuit et ouvert à tous !

Les Mardis de 10h à 12h : Salle du Conseil - Mairie

Les ateliers numériques changent de formule et passent de créneaux collectifs à individuels, toujours en mairie. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie, ou par téléphone.

Prochains ateliers : 22 avril • 13 mai • 27 mai • 10 juin • 24 juin

Animation pêche

• 1^{er} Mai :

Journée de la pêche à la truite.
5 truites trophées donneront lieu à un cadeau.

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

URBANISME

Quel est l'objet de la modification de droit commun n°1 du PLU ?

Anjou Loire Territoire, établissement public local qui a pour but d'aider les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement, accompagne la commune de Mozé-sur-Louet pour la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat sur le secteur des Ganaudières (Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet).

Au PLU de 2020, le secteur des Ganaudières avait été zoné 2AUh, c'est-à-dire inconstructible à court terme, en raison des capacités insuffisantes de la station d'épuration à accueillir le projet. Depuis, des travaux ont été réalisés et cet élément bloquant a été levé.

La modification de droit commun n°1 du PLU a pour objet **l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUh des Ganaudières.**

La zone 2AUh des Ganaudières telle qu'elle a été adoptée dans le PLU de 2020 est d'une surface de 9 ha. Néanmoins, le périmètre de projet a été réduit de plus de moitié afin de prendre en compte les études naturalistes et de zones humides menées en 2017 puis 2021. Cette réduction de périmètre permet à la fois d'éviter les zones à forts enjeux naturalistes et de réduire la consommation d'espace du projet. Ainsi le nouveau périmètre de projet est d'environ 4 ha. Le périmètre définitif est en cours d'étude, avec la réalisation de l'évaluation environnementale propre à la procédure.

Vous avez dit « concertation » ?

Les habitants et autres usagers du territoire peuvent venir en mairie de Mozé-sur-Louet aux jours et heures d'ouverture au public déposer librement leurs remarques dans un cahier de concertation mis à disposition.

Il leur est également possible d'envoyer un courrier adressé à Madame le Maire.



Localisation de la zone 2AUh des Ganaudières au Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet

Cette procédure d'évolution du PLU aura pour objet unique l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur des Ganaudières et ne pourra pas intégrer d'autres modifications du PLU.

Quelle analyse et quel suivi de la procédure ?

Avant l'enquête publique, le bilan de la concertation sera réalisé par les élus. Ce bilan présentera les réponses aux remarques et sera présenté lors de l'enquête publique, pendant laquelle les habitants auront également la possibilité de déposer leurs remarques et de venir rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences.

Ecole du Petit Prince

Apprendre différemment !

Ecole et Cinéma, 2^{ème} séance

Les élèves de la GS aux CM2 sont allés pour la deuxième fois de l'année scolaire au cinéma de Thouarcé. Ils ont visionné un film français de 1996, Microcosmos, le peuple de l'herbe consacré aux petites bêtes.

La plupart des enfants a apprécié de découvrir la vie des insectes. D'autres ont été surpris de ce film documentaire sans parole et un peu trop long au goût de certains.

Ce 2^{ème} film enrichira leur culture cinématographique avec un travail en amont et/ou en aval en classe.

Raconte-moi une histoire

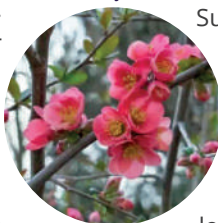


Depuis quelques semaines, tous les vendredis en début d'après-midi, des élèves de CM, après avoir préparé leur lecture, viennent raconter des histoires aux GS. Un beau moment de partage autant apprécié par les petits que par les grands !

Se tenir informé de l'actualité

Chaque matin, les élèves de CE2-CM2 débutent la classe par un rituel : regarder Arte Journal Junior. Il s'agit d'un journal quotidien télévisé destiné aux jeunes qui informe de l'actualité et répond aux questions.

La fin de l'hiver, la recherche des premières traces du printemps



Sur le calendrier du mois de mars, les élèves de maternelle découvrent l'arrivée prochaine du printemps. Et si on sortait de la classe pour chercher ce que la nature veut nous montrer ?

On observe les premiers bourgeons...des bourgeons parfois rouges, parfois verts, selon les arbres.

On cueille quelques ficaires (ou fausses renoncules). On reconnaît quelques pâquerettes et les fleurs de pissenlits. On découvre de drôles de choses par terre : ce sont des « chatons » (grappes de fleurs) de l'arbre appelé « aulne » et des tiges de roseaux qui poussent dans l'étang. Il y a même un arbre en fleurs, c'est le seul ! On l'appelle un cognassier du Japon. En cette fin d'hiver, la plupart des arbres n'a pas retrouvé ses feuilles.

On rencontre la faune locale (de beaux vers de terre !) et on écoute le chant des oiseaux. On remarque que les sols sont encore très humides.

En classe, nous trions notre petite récolte et on fait une liste de tout ce qu'on a ramassé : des feuilles d'arbres séchées, des fleurs, de la mousse, des écorces d'arbre, des branches sèches...

Voilà un bon aperçu des futures séances d'école dehors pour les 2 classes de maternelle qui devraient débuter très prochainement !



Du côté de l'APE

Le printemps est synonyme de projets et de convivialité pour l'association des parents d'élèves du Petit Prince.

Nous avons bien sûr en ligne de mire **la fête de l'école le 28 juin sur le thème du cirque**, mais en attendant, nous préparons aussi d'autres événements, tels que la fête du Printemps pour permettre aux petits et grands de passer un agréable moment !

Une vente de pizzas début avril permettra à tous de se régaler avec un repas tout prêt en partenariat avec le K-ré. Et en mai, chacun pourra refaire ses stocks de charcuterie pour accompagner les apéros au soleil !

Mais surtout, bloquez dès à présent la date du **26 avril** dans vos agendas. **La journée est ouverte à tous les mozéens, et sera bien remplie.**

Au programme de la matinée : notre traditionnelle bourse aux jouets et

vêtements pour enfants de 08h30 à 13h00. N'hésitez pas à vous y inscrire pour vider vos placards et à venir y dénicher de petites pépites ! Pour plus d'informations, contactez commission.jouet@gmail.com

L'après-midi, nous nous retrouverons pour des jeux de société en intérieur et des jeux d'extérieur. Chacun pourra apporter son jeu favori à faire découvrir ! Puis, pour clore dignement cette journée, nous vous proposons une soirée cinéma. Vous pourrez profiter en famille du film Coco en dégustant notre formule "croque monsieur-glace-pop corn". Celle-ci est ouverte à tous, inscrivez-vous en flashant le QR code !

Pour ne rien rater de nos actualités, suivez-nous sur Facebook « Ape Lepetitprince Mozé » et pour nous contacter par mail notre adresse est : ape.lepetitprince.moze@gmail.com

A l'école du Prieuré, ensemble, on apprend, on bouge et on vit de grands moments !

Interventions des étudiants de l'IRSS (Institut Régional du Sport et de la Santé) dans toutes les classes

Une fois n'est pas coutume, les étudiants de l'IRSS ont débuté leurs cycles d'apprentissage dans les différentes classes. Ainsi la classe de petite et moyenne section a découvert des jeux collectifs, avec entre autres des ballons, leur permettant de développer la motricité, le travail de la coopération, la compréhension et le respect des consignes.



Les élèves de la classe de GS-CP ont déjà commencé à rouler en vélo depuis quelques semaines sous la conduite de leur enseignante. A présent, les séances avec les étudiants leur permettent de travailler autrement l'équilibre, de suivre des parcours avec des obstacles et d'aborder quelques bases de la sécurité routière.



Les CE ont retrouvé, cette année, la pratique du handball qu'ils avaient déjà commencée en début d'année en se perfectionnant dans le dribble, la précision des passes, le placement sur le terrain et de progresser dans le jeu collectif.

Quant aux CM, ceux-ci découvrent la pratique du tennis. Ce cycle d'apprentissage leur permet ainsi de développer leur motricité fine, leur coordination et leur capacité à anticiper les trajectoires de balle. Grâce à des exercices ludiques et progressifs, ils découvrent les bases du jeu tout en prenant plaisir à bouger.

Préparation au permis piéton pour les CE1-CE2

En lien avec le passage du permis piéton, les élèves de CE ont commencé, depuis quelques semaines, un cycle de sport avec les roulants.

Chaque mardi matin, certains enfants arrivent à l'école, vélo ou trottinette à la main et d'autres avec un sac de rollers, sans oublier évidemment casque, protège-genoux et protèges-coudes.



Lors des séances, les élèves s'entraînent à circuler en toute sécurité. Ils évoluent ainsi sur un parcours aménagé avec divers obstacles à éviter, comme des plots, des chaises, des boîtes.

L'objectif est d'apprendre à maîtriser leur vitesse, à anticiper les dangers et à rester attentifs aux autres usagers. Ce qui n'est pas toujours facile pour tout le monde !

Ils doivent également s'arrêter face à des passages piétons fictifs pour intégrer les bons réflexes.

Des échanges en fin de séance permettent de revenir sur les difficultés rencontrées. Ces exercices les préparent efficacement au passage du permis piéton qui aura lieu dans le courant du mois d'avril avec un gendarme.

On continue aussi de jouer, tout en apprenant, et de vivre des temps forts !

L'apprentissage par le jeu se poursuit dans l'école, durant cette quatrième période, avec la découverte et la pratique de jeux de mots : création de charades, de devinettes, d'énigmes mais aussi de jeux poétiques. Le partage de ces productions écrites un peu particulières se poursuit avec les correspondants de l'école de Beaulieu sous forme d'un défi par quinzaine.

Mais le moment fort de ce projet sera la venue, pendant deux jours, de l'emblématique conteur régional Thomas Carabistouille dans les classes, avec en plus un spectacle familial organisé le premier soir.

Du côté de l'APEL

Le, désormais traditionnel, marché de printemps de l'école du Prieuré se tiendra le **samedi 26 avril** prochain de 14 à 19 heures dans l'enceinte de l'école.

A cette occasion, nous faisons appel à vous, et à vos talents ! **Artisans, créateurs, producteurs contactez-nous pour participer à cet événement.**



Mémento

Médecins

Dr ROUX - Dr POISSEL

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseurs-Kinésithérapeutes

Philippe BOURDEAU

Fabrice MENANTEAU

Caroline MOREAUX

14 rue du 30 août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Cabinet ouvert tous les jours de 8h00 à 20h00 sauf le week-end.

Domiciles assurés tous les jours sauf le week-end.

Osthéopathe

Axel ZMANY

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

Infirmières D.E.

Mme Marie-Line MANCEAU

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

Assistante sociale

Régime général

Mme NUYS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 21 51 00

Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

MSA

Mme GUERINET

Centre Social de Thouarcé

(mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

Taxis

TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

MT LOUISE TAXI - SAHIAOUI Bouchaib

Tél. 06 58 62 38 45

Serrurerie 24h/24, 7j/7

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque@mozésurlouet.fr

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Amandine Dommee

Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 16h30 (sans interruption)

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

Correspondant du courrier de l'ouest

Philippe COSNARD

ouphi49@gmail.com

Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - **07 86 45 85 64**

Agenda

Soirée disco

Vendredi 11 avril 2025

Sortie bowling

Mercredi 16 avril 2025

à Ste-Gemmes-sur-Loire.

Rendez-vous à 13h30 sur le parking de l'école du Petit Prince.

Coups de pouces numériques

De 10h à 12h - Mairie : salle du conseil.

Mardi 22 avril 2025

Mardi 31 mai 2025

Service gratuit - Ouvert à tous.

Concours de pétanque

Samedi 26 avril 2025

Tous publics. 42 doublettes max.

Inscription sur réservation par SMS 07 66 22 24 30, jusqu'au 19/04/25.

Chasse aux œufs

Dimanche 27 avril 2025

à 10h30 - Etang des Ganaudières.

Inscription jusqu'au 14 avril :

cdf.moze@gmail.com

Concours de boule de fort

À partir du 5 mai 2025

Challenge EARL Delaunay 2025.

Inscription du lundi au vendredi au

06 80 14 59 25 de 17h à 19h30 et

jusqu'au 18 avril.

On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : **communication@mozésurlouet.fr** avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).